

Fonds de dotation Le 138

53 Chemin du Sey
38360 ENGIN
N° SIREN 923 633 002
N° SIRET 923 633 002 0012

CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 18 JUIN 2026**

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six,
Et le dix-huit juin,
A dix-neuf heures,

Les membres du conseil d'administration, se sont réunis sur convocation du Président.

Sont *présents* :

- Monsieur Alexandre GIROUD, Président,
- Monsieur Patrick CLAIN,
- Monsieur Pierrick GUERRIN,
- Madame Isabelle BROCHAND, secrétaire,
- Madame Solenne D'ADAMO, trésorière,

La séance est présidée par Monsieur **Alexandre GIROUD** Président du Conseil.

Il constate la présence de... Administrateurs, sur cinq administrateurs, et qu'en conséquence le quorum de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité prévue à l'article 5-5 des statuts soit à la majorité simple des membres présentes et représentées.

Monsieur MALASSI, es qualités de la société **EXAECO-EXPERTISE AUDIT CONSEIL SARL**, Commissaire aux comptes titulaire, est _____

Monsieur le Président de séance précise qu'aux termes de l'article 14 des statuts il relève de la compétence exclusive du Conseil d'administration d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et le rapport d'activité.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025,
- Approbation du rapport d'activité,
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
- Fin des mandats des membres du Bureau : propositions de renouvellement des mandats des membres du bureau,
- Pouvoirs pour les formalités.

Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé

Le Président soumet au Conseil d'Administration les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité du fonds au cours de l'exercice écoulé.

Il précise notamment les éléments suivants :

- Un total de dons reçus au titre de 2025 : 148 413 €.
- Une consommation à hauteur de 107 612,44 € des dons (y compris dons de l'exercice précédent)
- Charges de l'exercice :
 - Aides financières octroyées : 96 892,88 €
 - Frais bancaires : 24 €
 - Masse salariale chargée : 10 332,25 €.

Ainsi le solde des dons restant à consommer sur les prochains exercices est de 51 961,60 €.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents (et représentés) les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, faisant apparaître un résultat nul.

Examen et approbation du rapport d'activité

Le Conseil d'administration examine le rapport d'activité établi par le Bureau et l'approuve à l'unanimité des membres présents (et représentés).

Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes

Le Conseil d'administration prend acte du rapport du commissaire aux comptes et l'approuve à l'unanimité des membres présents (et représentés).

Examen et approbation du budget 2026

Le Conseil d'administration examine et approuve à l'unanimité des membres présents (et représentés) le projet de budget 2026.

Fin de mandats des membres du Bureau : Propositions de renouvellement des mandats des membres du bureau

Le Président rappelle au conseil :

- que le mandat **du Président** de Mr Alexandre GIROUD, nommé le 23/06/2022 pour la durée de ses fonctions de membre du conseil, vient à terme ce jour, et qu'il a été renouvelé en qualité de membre du Conseil par la décision en date ce jour, et propose de le renouveler pour la même durée.
- que le mandat **de Trésorier** de Mme Solenne D'ADAMO, nommée le 23/06/2022 pour la durée de ses fonctions de membre du conseil vient à terme ce jour et qu'elle a été renouvelée en qualité de membre du Conseil par la décision en date ce jour, et propose de la renouveler pour la même durée.
- que le mandat de **Secrétaire** de Mme Isabelle BROCHAND, nommée le 23/06/2022 pour la durée de ses fonctions de membre du conseil, vient à terme ce jour et qu'elle a été renouvelé en qualité de membre du Conseil par la décision en date ce jour, et propose de la renouveler pour la même durée.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de renouveler Monsieur **Alexandre GIROUD** dans son mandat de Président, pour la durée de ses fonctions de membre du conseil, soit jusqu'au jour de la décision des membres devant se tenir au cours de l'année **2030**.

Monsieur Alexandre GIROUD présent déclare accepter le renouvellement de son mandat.

- de renouveler Madame Solenne D'ADAMO dans son mandat de **Trésorier**, pour la durée de ses fonctions de membre du conseil, soit jusqu'au jour de la décision des membres devant se tenir au cours de l'année **2030**.

Madame Solenne D'ADAMO déclare accepter le renouvellement de son mandat.

- de renouveler Madame Isabelle BROCHAND dans son mandat de de **Secrétaire** pour la durée de ses fonctions de membre du conseil, soit jusqu'au jour de la décision des membres devant se tenir au cours de l'année **2030**.

Madame Isabelle BROCHAND déclare accepter le renouvellement de son mandat de Secrétaire.

Pouvoirs pour les formalités

Le Comité d'Administration confère tous pouvoirs au Président, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité de dépôt des comptes annuels 2025 et de déclaration en préfecture.

oOo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil et par les membres du bureau pour acceptation de leur mandat.

Alexandre GIROUD



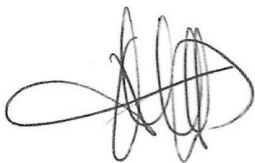
Patrick CLAIN



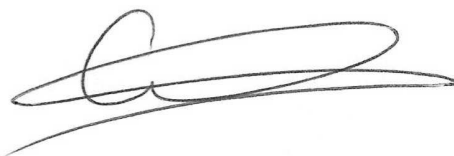
Pierrick GUERIN



Isabelle BROCHAND



Solenne D'ADAMO



Fonds de dotation Le 138

53 Chemin du Sey
38360 ENGINS
N° SIREN 923 633 002
N° SIRET 923 633 002 0012

DECISION DU MEMBRE FONDATEUR EN DATE DU 18 JUIN 2026

l'an deux mille vingt-six
et le dix-huit juin
à dix-huit heures trente,

Monsieur Alexandre GIROUD, membre fondateur du fonds de dotation LE 138 a constaté la fin des mandats des membres du Conseil, désignés par décision du fondateur le 23 juin 2022 pour une durée de quatre années, prenant fin ce jour, préalablement au Conseil devant approuver les comptes 2025.

Le membre fondateur, Monsieur Alexandre GIROUD, Président, propose de renouveler l'ensemble des cinq membres dans leur mandat pour une durée de quatre années.

Ceux-ci ayant manifesté leur accord préalablement à cette réunion, par lettre séparée, pour être renouvelé, Monsieur Alexandre GIROUD décide des renouvellements des membres du Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de QUATRE années, prenant fin, en juin 2030, savoir :

- Monsieur **Patrick CLAIN**, Conseil en gestion de patrimoine,
Né à SAINT DENIS ILE DE LA REUNION (97400) le 9 mars 1965,
De nationalité française,
Demeurant 39 Rue de l'Industrie à SEYSSINET PARISSET (38170),

- Monsieur **Pierrick GUERIN**, Médecin Hospitalier
Né à LE PUY EN VELAY (43) le 8 mai 1982,
De nationalité française,
Demeurant 38 C Chemin du Champ Chobart LA BUISSE (38500)

- Madame **Isabelle BROCHAND**, Chef de Projet,
Née à SAINT MARTIN D'HERES (38400) le 26 février 1976
De nationalité française,
Demeurant 26 Rue de la Chartreuse 38120 SAINT EGREVE

- Madame **Solenne D'ADAMO**, Chef de projet,
Née à GRENOBLE (38000) le 6 août 1982,
De nationalité française,
Demeurant 53 Chemin du Sey 38360 ENGINS

- Le fondateur Monsieur **Alexandre GIROUD**
Né à SAINT MARTIN D'HERES (Isère) le 16 mars 1981,
De nationalité française,
Demeurant à ENGINS 38360 – 53 Chemin du Sey,

disposant d'un poste de membre du conseil d'administration de droit, de fait est renouvelé une nouvelle durée de quatre années.

PG JB PL h.b.

Les membres confèrent tous pouvoirs à M Alexandre GIROUD à l'effet d'effectuer les formalités légales afférentes à ces renouvellements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil pour acceptation de leur mandat de membre du Conseil.

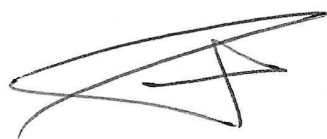
Alexandre GIROUD



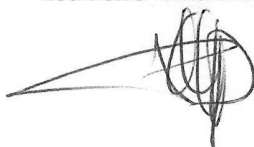
Patrick CLAIN



Pierrick GUERIN



Isabelle BROCHAND



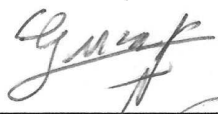
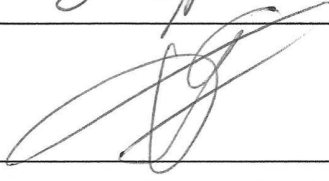
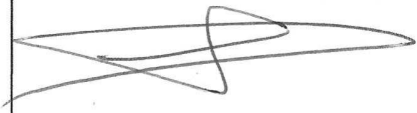
Solenne D'ADAMO



Fonds de dotation Le 138

53 Chemin du Sey
38360 ENGINS
N° SIREN 923 633 002
N° SIRET 923 633 002 0012

FEUILLE DE CONSTATATION DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 JUIN 2026

Membre	Voix	Signature
Monsieur Alexandre GIROUD	1	
Monsieur Patrick CLAIN	1	
Monsieur Pierrick GUERRIN	1	
Madame Isabelle BROCHAND	1	
Madame Solenne D'ADAMO	1	
Société EXAECO-EXPERTISE AUDIT CONSEIL SARL Parc ACTIMART – Bât 7 Allée du Pérou 38610 GIERES, <i>Représentée par M Guillaume MALLASSI Commissaire aux comptes</i>		
TOTAL	5	

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que _____ administrateurs, présents
ou représentés, auxquelles sont attachées _____ voix.

A la présente sont annexés _____ pouvoirs.

Monsieur Alexandre GIROUD
Président du Conseil d'administration
Et administrateur

Fonds de dotation Le 138

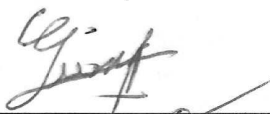
53 Chemin du Sey

38360 ENGINS

N° SIREN 923 633 002

N° SIRET 923 633 002 0012

FEUILLE DE CONSTATATION DE PRESENCE DES MEMBRES**DECISION DU 18 JUIN 2026**

Membre	Voix	Signature
Monsieur Alexandre GIROUD	1	
Monsieur Patrick CLAIN	1	
Monsieur Pierrick GUERRIN	1	
Madame Isabelle BROCHAND	1	
Madame Solenne D'ADAMO	1	
Société EXAECO-EXPERTISE AUDIT CONSEIL SARL Parc ACTIMART – Bât 7 Allée du Pérou 38610 GIERES, <i>Représentée par M Guillaume MALLASSI Commissaire aux comptes</i>		
TOTAL	5	

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que administrateurs, présents
ou représentés, auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés pouvoirs.

Monsieur Alexandre GIROUD
Président du Conseil d'administration
Et administrateur

**RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION LE 138
EXERCICE ANNEE 2025**

1. Préambule

Le fonds de dotation Le 138 a été créé le 23 juin 2022 et a pour objet de réaliser toute initiative dans le domaine d'activités sportives, dont notamment toutes activités sportives motorisées.

Il a aussi pour objet de pouvoir financer des projets d'intérêt général en France, ou à l'international, et liés à la pratique d'activités sportives :

- Le financement de tout projet en vue de permettre l'accessibilité aux pratiques sportives, notamment aux activités sportives motorisées,
- Le financement de tout projet sportif programmé par des associations à but non lucratifs et déclarées en Préfecture,
- Le financement d'activités sportives motorisées entre autres, pour des sportifs concourant à des épreuves régionales, nationales ou internationales dans toutes catégories de sports motorisés, dans un but d'intérêt général,
- Organisation et financement d'actions caritatives.

La dotation initiale est de 15 000€ et est apportée par son fondateur, M. Alexandre GIROUD. Cette dernière est consommable dans la limite de 10 000€ conformément aux statuts du fonds.

L'exercice 2024 est le troisième exercice social clos et les ressources générées par le fonds a nécessité l'intervention d'un commissaire aux comptes désigné par le Conseil en date du 4/04/2024.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration du fonds Le 138 est constitué de 5 personnes :

- Monsieur Patrick CLAIN en sa qualité d'administrateur,
- Monsieur Pierrick GUERIN en sa qualité d'administrateur,
- Madame Isabelle BROCHAND en sa qualité d'administrateur et secrétaire,
- Madame Solenne D'ADAMO, épouse GIROUD, en sa qualité d'administrateur et trésorière,
- Monsieur Alexandre GIROUD, en sa qualité d'administrateur et président du conseil.

Ce conseil d'administration s'est réuni en date du 18 juin 2026 avec pour ordre du jour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2025.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

L'exercice 2025 est le quatrième exercice d'existence pour le fonds Le 138, les actions suivantes ont été mises en place :

- Evènement à la concession Alpine le 11 janvier 2025
- Soirée retour du Dakar le 26 mars 2025
- Cross de l'Itec pour les enfants malades: décembre 2025
- Projection d'un documentaire: décembre 2025

IB
PL 26
PL 17.6

3.2 Liste des partenaires du fonds

@COM Rhône-Alpes	MRB
ACMS	P.S.C.&D
Auto Méca Pneus	PM38 Invest
Cabinet HUGUES Assurances	Pocino
Claixoise d'Isolation	Rozier
DELL'S IMMO	SARL Puissat Journet
ANSEMBLE ECA	SAS Payre Norbert
Etude Notariale Caperenne	Thevenon
Grenoble Soudage	Transport Coeuret
Isermat	Trilogie
JM Bureautique	Vercors Store Fermeture
La Villa	Wheelsecure
LGC Metal	Works 2000
Mira Assurances	

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Plusieurs RDV ont été réalisés tout au long de l'année afin de rencontrer d'éventuels donateurs.

- Participation à l'organisation de l'AG du CHU Sud
- Participation à l'exposition de l'IDRAC
- Cross Itec

Concernant l'activité 2025, l'objectif a été de soutenir plusieurs associations sportives comme caritatives. En récoltant des fonds auprès de mécènes basés sur les projets sportifs des associations nous avons pu également dégager d'autres fonds pour soutenir d'autres projets caritatifs et d'intérêt général.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

- Espoir Isère contre le cancer: 2000€
- Team DEL20: 1600€
- Club Quad du Jaur: 8000€
- MC DU Gresivaudan: 4500€
- Alexandre Orsonneau: 3500€

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

- Association Team Giroud – 53 Chemin du Sey 38360 Engins
- MC DAUPHINE GRESIVAUDAN ORGANISATION – 12 Chemin du Lavoir 38570 La Pierre
- Club de JAUR: domaine de Portes 34220 Saint-Pons-de-Thomières
- Team DEL20: 5 RUE DES SPORTS 69360 TERNAY
- Espoir Isère contre le cancer: 2 All. des Mitailières, 38240 Meylan

PG IB
SG
PL AG

6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire si appel à la générosité publique)

Le fonds Le 138 n'a pas fait appel à la générosité publique sur cet exercice.

7. Liste des libéralités reçues

Le total des dons reçus par le fonds Le 138 sur l'exercice 2025 est de 148 413 €.

Le Président
Monsieur Alexandre GIROUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giroud', with a stylized flourish at the end.

Fonds de dotation Le 138

53 Chemin du Sey
38360 ENGIN
N° SIREN 923 633 002
N° SIRET 923 633 002 0012

Liste des membres du Conseil d'ADMINISTRATION
ET des membres du Bureau

Monsieur Patrick CLAIN, Conseil en gestion de patrimoine, **Administrateur**
Né à SAINT DENIS ILE DE LA REUNION (97400) le 9 mars 1965,
De nationalité française,
Demeurant 39 Rue de l'Industrie à SEYSSINET PARISSET (38170),

Monsieur Pierrick GUERIN, Médecin Hospitalier, **Administrateur**
Né à LE PUY EN VELAY (43) le 8 mai 1982,
De nationalité française,
Demeurant 38 C Chemin du Champ Chobart LA BUISSE (38500)

Madame Isabelle BROCHAND, Chef de Projet, **Administrateur et secrétaire,**
Née à SAINT MARTIN D'HERES (38400) le 26 février 1976
De nationalité française,
Demeurant 26 Rue de la Chartreuse 38120 SAINT EGREVE

Madame Solenne D'ADAMO, ép GIROUD Chef de projet, **Administrateur et Trésorière,**
Née à GRENOBLE (38000) le 6 août 1982,
De nationalité française,
Demeurant 53 Chemin du Sey 38360 ENGIN

Monsieur Alexandre GIROUD, **Administrateur et Président du Conseil**
Né à SAINT MARTIN D'HERES (Isère) le 16 mars 1981,
De nationalité française,
Demeurant à ENGIN 38360 – 53 Chemin du Sey,

Le fondateur
A. GIROUD





Rapport du
COMMISSAIRE AUX COMPTES
FONDS DE DOTATION LF 138 -
2026



FONDS DE DOTATION LE 138

53 Chemin du Séy

38360 ENGINS

N°SIREN : 923 633 002

Aux adhérents,

Ⓐ **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION LE 138 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Ⓐ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté principalement sur les contrôles de cohérence des dotations et des charges ainsi que sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications du rapport moral et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

② **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toutes anomalies significatives.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

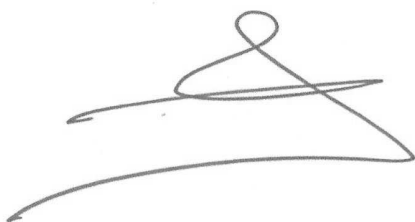
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GIERES, le 12 JUIN 2026

Guillaume **MALLASSI**

Commissaire aux Comptes

ACOM RHONE ALPES



ANNEXES

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET						
TOTAL IV - Actif Circulant NET	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04
Autres créances	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
46870000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
Disponibilités	59 695,64	92,27	18 602,40	80,52	41 093,24	220,90
51210000 SOCIETE GENERALE	59 695,64	92,27	18 602,40	80,52	41 093,24	220,90
TOTAL DU BILAN ACTIF	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	56 961,60	88,05	16 161,04	69,95	40 800,56	252,46
Total des fonds propres (situation nette)	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
Fonds propres sans droit de reprise - Fonds statutaires	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
10231000 DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES INI	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
Total des autres fonds propres	51 961,60	80,32	11 161,04	48,31	40 800,56	365,56
Fonds propres consommables	51 961,60	80,32	11 161,04	48,31	40 800,56	365,56
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	680 056,99	N/S	531 643,99	N/S	148 413,00	27,92
10890000 DOT CONSOMPTIBLES INSCRITES AU	(628 095,39)	-970,8	(520 482,95)	N/S	(107 612,44)	-20,68
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	7 734,04	11,95	6 941,36	30,05	792,68	11,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
40810000 FACTURES NON PARVENUES	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
Dettes fiscales et sociales	2 734,04	4,23	2 441,36	10,57	292,68	11,99
42100000 SALAIRES	590,63	0,91			590,63	
42820000 PROVISIONS CP	1 853,25	2,86	2 150,79	9,31	(297,54)	-13,83
43100000 URSSAF	138,00	0,21	129,00	0,56	9,00	6,98
43703000 RETRAITE	30,02	0,05	28,01	0,12	2,01	7,18
43820000 PROVISION CS / CP	116,75	0,18	133,56	0,58	(16,81)	-12,59
44210000 ETAT - PAS	5,39	0,01			5,39	
Total du passif	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	115 316,04	100,00	263 137,10	100,00	(147 821,06)	-56,18
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs	115 316,04	100,00	263 136,96	100,00	(147 820,92)	-56,18
Vrsts des fondateurs ou conso de la dot. consommable	107 612,44	93,32	256 143,35	97,34	(148 530,91)	-57,99
75320000 QP DOT. CONSOMPTIBLE VIREE AU CR	107 612,44	93,32	256 143,35	97,34	(148 530,91)	-57,99
Ressources générosité du public - Mécénats	7 703,60	6,68	6 993,61	2,66	709,99	10,15
75420000 MECENATS	7 703,60	6,68	6 993,61	2,66	709,99	10,15
Autres produits d'exploitation			0,14		(0,14)	-100,00
Autres produits			0,14		(0,14)	-100,00
75800000 DIFF LETTRAGE			0,14		(0,14)	-100,00
Total des charges d'exploitation	115 316,04	100,00	263 137,10	100,00	(147 821,06)	-56,18
Autres achats et charges externes	8 029,40	6,96	8 036,10	3,05	(6,70)	-0,08
62210000 HONORAIRES COMPTABLES	6 203,60	5,38	6 993,61	2,66	(790,01)	-11,30
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES			499,20	0,19	(499,20)	-100,00
62262000 HONORAIRES CAC	1 801,80	1,56			1 801,80	
62510000 VOYAGE ET DÉPLACEMENT			497,15	0,19	(497,15)	-100,00
62600000 FRAIS POSTAUX ET AFFRANCHISSEME			22,14	0,01	(22,14)	-100,00
62700000 FRAIS ET SERVICES BANCAIRES	24,00	0,02	24,00	0,01		
Aides financières	96 892,88	84,02	242 739,82	92,25	(145 846,94)	-60,08
65710000 AIDES FINANCIERES OCT ROYEEES	96 892,88	84,02	242 739,82	92,25	(145 846,94)	-60,08
Impôts, taxes et versements assimilés	56,87	0,05	56,56	0,02	0,31	0,55
63330000 PARTICIPATION DES EMPLOYEUR A	56,87	0,05	56,56	0,02	0,31	0,55
Salaires	10 126,62	8,78	12 107,41	4,60	(1 980,79)	-16,36
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	10 340,46	8,97	10 284,64	3,91	55,82	0,54
64120000 CONGES PAYES	(297,54)	-0,26	1 539,27	0,58	(1 836,81)	-119,33
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGE DIVERS	83,70	0,07	283,50	0,11	(199,80)	-70,48
Cotisations sociales	205,63	0,18	197,12	0,07	8,51	4,32
64510000 COTISATION URSSAF	101,26	0,09	98,14	0,04	3,12	3,18
64530000 COTISATION AU CAISSE DE RETRAITE	(0,02)		0,03		(0,05)	-166,67
64581000 CHARGES SOCIALES / CP	(16,81)	-0,01	98,95	0,04	(115,76)	-116,99
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	121,20	0,11			121,20	
Autres charges	4,64		0,09		4,55	N/S
65800000 Charges gestion courante	4,64		0,09		4,55	N/S
Résultat d'exploitation						
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Résultat courant avant impôts						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Excédent ou déficit de l'exercice						
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **64 696** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 115 316** euros et un total **charges de 115 316** euros, dégageant ainsi un **résultat de 0** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.
- Du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement n°1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fonctions.

Le fonds de dotation ne faisant pas appel à la générosité du public, il ne nous semble pas pertinent d'inclure dans l'annexe un compte de résultat par origine et par destination, tel que défini à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06, ainsi qu'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC n°2018-06.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Dons perçus

Les dons perçus non affectables à une manifestation sont comptabilisés en fonds propres, conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables.

Le montant des dons comptabilisés en dotation consommable s'élève à 148 413€ au titre de l'exercice.

La dotation consommable est consommée sur l'exercice à hauteur de 107 612€ afin de faire face aux différentes dépenses de l'entité à savoir :

- les dépenses de personnel
- les aides financières octroyées à des associations

Dons perçus

Le fonds de dotation a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature, le bénévolat correspondant exclusivement au temps des membres du conseil d'administration bénévoles.

Règles et Méthodes Comptables

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation LE 138 a été créé le 23 juin 2022 et a pour objet de réaliser toute initiative dans le domaine d'activité sportives, dont notamment toutes activités sportives motorisées.

Il a aussi pour objet de pouvoir financer des projets d'intérêt général en France, ou à l'international, et liés à la pratique d'activités sportives :

- Le financement de tout projet en vue de permettre l'accessibilité aux pratiques sportives, notamment aux activités sportives motorisées,
- Le financement de tout projet sportif programmé par des associations à but non lucratifs et déclarées en Préfecture,
- Le financement d'activités sportives motorisées entre autres, pour des sportifs concourant à des épreuves régionales, nationales ou internationales dans toutes catégories de sports motorisés, dans un but d'intérêt général,
- Organisation et financement d'actions caritatives

Le rapport d'activité du fonds détail les différentes actions de l'exercice.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Compte tenu des perspectives d'activité, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	5 000	5 000	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	5 000	5 000	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 000	5 000		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	2 444	2 444		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	285	285		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5	5		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	7 734	7 734		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	5 000				5 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	5 000				5 000
Fonds propres consommables	11 161		148 413	107 612	51 962
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	16 161		148 413	107 612	56 962

La variation des fonds propres consommables correspond aux apports de l'exercice (148 413€) et la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat (107 612€).

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000	4 500	500	11,11
Dettes fiscales et sociales	1 970	2 284	(314)	-13,76
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	6 970	6 784	186	2,74

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET						
TOTAL IV - Actif Circulant NET	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04
Autres créances	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
46870000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
Disponibilités	59 695,64	92,27	18 602,40	80,52	41 093,24	220,90
51210000 SOCIETE GENERALE	59 695,64	92,27	18 602,40	80,52	41 093,24	220,90
TOTAL DU BILAN ACTIF	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	56 961,60	88,05	16 161,04	69,95	40 800,56	252,46
Total des fonds propres (situation nette)	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
Fonds propres sans droit de reprise - Fonds statutaires	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
10231000 DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES INI	5 000,00	7,73	5 000,00	21,64		
Total des autres fonds propres	51 961,60	80,32	11 161,04	48,31	40 800,56	365,56
Fonds propres consommables	51 961,60	80,32	11 161,04	48,31	40 800,56	365,56
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	680 056,99	N/S	531 643,99	N/S	148 413,00	27,92
10890000 DOT CONSOMPTIBLES INSCRITES AU	(628 095,39)	-970,8	(520 482,95)	N/S	(107 612,44)	-20,68
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	7 734,04	11,95	6 941,36	30,05	792,68	11,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
40810000 FACTURES NON PARVENUES	5 000,00	7,73	4 500,00	19,48	500,00	11,11
Dettes fiscales et sociales	2 734,04	4,23	2 441,36	10,57	292,68	11,99
42100000 SALAIRES	590,63	0,91			590,63	
42820000 PROVISIONS CP	1 853,25	2,86	2 150,79	9,31	(297,54)	-13,83
43100000 URSSAF	138,00	0,21	129,00	0,56	9,00	6,98
43703000 RETRAITE	30,02	0,05	28,01	0,12	2,01	7,18
43820000 PROVISION CS / CP	116,75	0,18	133,56	0,58	(16,81)	-12,59
44210000 ETAT - PAS	5,39	0,01			5,39	
Total du passif	64 695,64	100,00	23 102,40	100,00	41 593,24	180,04

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	115 316,04	100,00	263 137,10	100,00	(147 821,06)	-56,18
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs	115 316,04	100,00	263 136,96	100,00	(147 820,92)	-56,18
Vrsts des fondateurs ou conso de la dot. consommptible	107 612,44	93,32	256 143,35	97,34	(148 530,91)	-57,99
75320000 QP DOT. CONSOMPTIBLE VIREE AU CR	107 612,44	93,32	256 143,35	97,34	(148 530,91)	-57,99
Ressources générosité du public - Mécénats	7 703,60	6,68	6 993,61	2,66	709,99	10,15
75420000 MECENATS	7 703,60	6,68	6 993,61	2,66	709,99	10,15
Autres produits d'exploitation			0,14		(0,14)	-100,00
Autres produits			0,14		(0,14)	-100,00
75800000 DIFF LET TRAGE			0,14		(0,14)	-100,00
Total des charges d'exploitation	115 316,04	100,00	263 137,10	100,00	(147 821,06)	-56,18
Autres achats et charges externes	8 029,40	6,96	8 036,10	3,05	(6,70)	-0,08
62210000 HONORAIRES COMPTABLES	6 203,60	5,38	6 993,61	2,66	(790,01)	-11,30
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES			499,20	0,19	(499,20)	-100,00
62262000 HONORAIRES CAC	1 801,80	1,56			1 801,80	
62510000 VOYAGE ET DÉPLACEMENT			497,15	0,19	(497,15)	-100,00
62600000 FRAIS POST AUX ET AFFRANCHISSEME			22,14	0,01	(22,14)	-100,00
62700000 FRAIS ET SERVICES BANCAIRES	24,00	0,02	24,00	0,01		
Aides financières	96 892,88	84,02	242 739,82	92,25	(145 846,94)	-60,08
65710000 AIDES FINANCIERES OCT ROYEEES	96 892,88	84,02	242 739,82	92,25	(145 846,94)	-60,08
Impôts, taxes et versements assimilés	56,87	0,05	56,56	0,02	0,31	0,55
63330000 PARTICIPATION DES EMPLOYEUR A	56,87	0,05	56,56	0,02	0,31	0,55
Salaires	10 126,62	8,78	12 107,41	4,60	(1 980,79)	-16,36
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	10 340,46	8,97	10 284,64	3,91	55,82	0,54
64120000 CONGES PAYES	(297,54)	-0,26	1 539,27	0,58	(1 836,81)	-119,33
64140000 INDEMNITÉS ET AVANT AGE DIVERS	83,70	0,07	283,50	0,11	(199,80)	-70,48
Cotisations sociales	205,63	0,18	197,12	0,07	8,51	4,32
64510000 COTISATION URSSAF	101,26	0,09	98,14	0,04	3,12	3,18
64530000 COTISATION AU CAISSE DE RETRAITE	(0,02)		0,03		(0,05)	-166,67
64581000 CHARGES SOCIALES / CP	(16,81)	-0,01	98,95	0,04	(115,76)	-116,99
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	121,20	0,11			121,20	
Autres charges	4,64		0,09		4,55	N/S
65800000 Charges gestion courante	4,64		0,09		4,55	N/S
Résultat d'exploitation						
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Résultat courant avant impôts						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Excédent ou déficit de l'exercice						
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	5 000	5 000	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 000	5 000		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	2 444	2 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	285	285		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5	5		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	7 734	7 734		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	5 000				5 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	5 000				5 000
Fonds propres consommables	11 161		148 413	107 612	51 962
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	16 161		148 413	107 612	56 962

La variation des fonds propres consommables correspond aux apports de l'exercice (148 413€) et la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat (107 612€).

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000	4 500	500	11,11	
Dettes fiscales et sociales	1 970	2 284	(314)	-13,76	
Dettes fournisseurs d'immobilisation					
Autres dettes					
TOTAL	6 970	6 784	186	2,74	